

## Bref historique de l'Union syndicale Solidaires

L'Union syndicale Solidaires rassemble des organisations syndicales aux histoires assez différentes, à l'image de leurs équipes militantes comme de leurs adhérent-es. Mais les projets et les aspirations rassemblent et convergent autour de valeurs, démarches et pratiques qui construisent une identité commune.

L'Union Syndicale Solidaires d'aujourd'hui est la continuité historique du Groupe des dix. Au départ, en décembre 1981, se retrouvent dix syndicats qui en 1947 avaient choisi l'autonomie plutôt que le renoncement à l'indépendance vis-à-vis du monde politique que supposait l'affiliation aux confédérations. En 1989, une convergence va se faire avec des militant-es issu-es de coordinations et/ou en butte avec les appareils nationaux de la CFDT qui vont créer de nouveaux syndicats aux PTT et dans la Santé. La volonté partagée de ces deux courants de lutter contre le démantèlement des acquis sociaux et la désyndicalisation a accéléré la mise en commun des expériences et la construction d'un nouvel outil syndical de transformation sociale.

*« Vos orientations, tournées vers l'action, correspondent à mes conceptions d'un syndicalisme de mouvement, capable d'actions revendicatives, au plus près avec les travailleurs, mais agissant dans une perspective de transformation profonde de la condition salariale et de la société »[...] « Vous avez dérangé l'ordre des choses [...] on le pardonne difficilement et en outre vous vous révélez des concurrents dangereux[...] Il faudra du temps, du courage, confrontations et réflexions [...] Face à l'intoxication du néolibéralisme par les mass médias, nos moyens sont pauvres, pourtant, il faut tenir, résister, expliquer, agir ».* Ainsi s'exprimait Eugène Descamps, fondateur historique de la CFDT, dans une longue lettre adressée au 1er congrès fondateur de SUD PTT (19-22 septembre 1989).

Près de dix ans plus tard, le 14 janvier 1998, un communiqué de presse annonçait la tenue du congrès fondateur de l'Union syndicale Groupe des dix (ou G10) : *« Totalemment décidés à inverser le rapport de force social en faveur des travailleurs, salariés, précaires, chômeurs, exclus, retraités, ils se sont engagés vers la constitution d'un pôle syndical et social alternatif [...] Il s'agit de construire un nouveau fédéralisme afin que les adhérents et les salariés restent maîtres de leurs revendications et de leurs actions... ».*

Entre ces deux dates, la greffe avait pris entre les nouveaux syndicats SUD et des syndicats autonomes porteurs d'une histoire déjà longue et issus historiquement de la CGT pour la plupart. Entreprise démesurée et passionnante que de vouloir faire se rencontrer des groupes, des structures, des individus aux histoires et aux traditions et cultures complètement différentes.

### **Naissance du Groupe des dix**

Le Groupe des dix est né en décembre 1981 de l'appel d'un militant de la FGSOA (Fédération générale des salariés des organismes agricoles) invitant les syndicalistes autonomes à se rapprocher pour *« faciliter le progrès social et la satisfaction des revendications des salariés suite à la victoire de la gauche en 1981 »*. Lors de la première réunion, dix syndicats autonomes, existant en dehors des confédérations, vont constituer un pôle informel de rencontres, d'échanges et de débats. Ces syndicats issus majoritairement du secteur public, sont nés pour la plupart du refus en 1947 de choisir entre la CGT et FO. Ils sont porteurs de cultures syndicales et politiques hétérogènes. Bien implantés dans leur secteur professionnel, ils sont assez marqués par une pratique d'indépendance et de revendications professionnelles.

Au début des années 80, le Groupe des dix organise des réunions de réflexion et se mobilise autour des questions liées à la fiscalité, à la protection sociale, à la promotion du Service public... mais il n'est pas véritablement présent sur la scène des grands rendez-vous sociaux. Le Groupe des dix semble sans grande influence réelle, en dehors des champs professionnels des syndicats qui le composent. Peu à peu, le constat est fait de la difficulté à élargir le champ des analyses communes, de l'incapacité à développer une solidarité réelle lors des conflits tels ceux à la SNCF et à la RATP durant l'hiver 1986, ou ceux des aiguilleurs du ciel et à la Banque de France en 1987. Le Groupe des dix s'interroge sur les conditions de possibilité d'une réelle unité syndicale ; le désaccord à propos de la règle de l'unanimité, rempart contre tout retour possible du modèle organisationnel confédéral, entraîne dès 1984 le départ d'une de ses composantes, la FGAAC.

### **Création de syndicats SUD**

C'est dans le contexte de la fin du consensus régnant autour de l'état providence, de l'édification du marché unique européen, de la modernisation des entreprises du secteur public et de la déréglementation du modèle social et professionnel existant dans ce secteur depuis 1945 que va naître en 1988 le premier syndicat SUD au sein des PTT, entreprise publique de 450 000 salarié-es implantée sur tout le territoire et caractérisée, du fait de la grande diversité de ses secteurs, par un très fort sentiment d'appartenance à une maison commune.

Depuis l'arrivée de François Mitterrand au pouvoir en 1981, le mouvement syndical est atone. Dès la rentrée 81, la CGT dénonce les salarié-es en grève, accusé-es de « mettre en péril le gouvernement de gauche » ; c'est particulièrement le cas dans les secteurs où le ministre est membre du PCF. La CFDT est entrée dans une logique du recentrage dès la fin des années 70. Elle apporte dès 1982 son soutien à la politique de rigueur. En 1985, Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT, qualifie la grève de « vieille mythologie syndicale ». Une partie des militant-es, défendant le socialisme autogestionnaire, entré-es à la CFDT au lendemain de 68 dans une période marquée par des conflits durs, ne se retrouvent plus dans ces orientations : ils se situent dans l'opposition à ce syndicalisme de gestion de crise qualifié de « syndicalisme d'accompagnement ».

Fin 86 à fin 88 marque un réveil social. La pratique offensive, unitaire, démocratique popularisée par le mouvement des cheminot-es et des étudiant-es en 1985-1986 fait écho chez les salarié-es qui, dans les secteurs en lutte, tiennent des assemblées générales où syndiqué-es et non syndiqué-es prennent la parole et votent à main levée l'orientation du mouvement. La pratique des coordinations se multiplie, répondant pour partie à la division syndicale et à la baisse d'audience des organisations syndicales. Nombre d'animateurs/trices de ces grèves se retrouveront des années plus tard dans l'Union syndicale Solidaires

Aux PTT, le gouvernement Rocard engage une grande réforme, première étape d'une privatisation. Des grèves dures éclatent. En octobre 1988, le centre de tri de Lezennes à Lille est paralysé. La grève dure quatre semaines et porte haut et fort les revendications pour l'augmentation du pouvoir d'achat, les effectifs et contre la flexibilité des horaires. Le taux de participation est exceptionnel : 40% à 50% au début du conflit, 90% à la fin. A Nancy, Marseille, Rouen, Bordeaux, Bobigny, les centres de tri et les bureaux de poste rejoignent le mouvement. Au même moment, à Paris et en banlieue, ce sont les salarié-es des camions jaunes de la Poste (secteur peu syndicalisé) qui mènent une lutte de plusieurs semaines. Ils et elles mettent en place une coordination et des assemblées générales quotidiennes.

Dans les deux cas, la direction nationale de la CFDT PTT casse la lutte et dénonce à l'administration ses propres militant-es ! A Lille, les militant-es CFDT engagé-es dans la lutte apprennent par voie de presse que la CFDT n'est plus dans le conflit... et que, s'agissant des « francs tireurs de Lezennes », des mesures seront prises. Le 3 novembre, sept responsables de sections sont démis de leurs mandats et se retrouvent sans protection face à l'administration. Le 7 novembre, les cinq responsables des sections CFDT des garages postaux parisiens apprennent à leur tour, par la presse et leur administration, qu'ils sont démis de leur mandat syndical. Trois jours plus tard, Jean Claude Desrayaud, secrétaire général de la Fédération CFDT PTT, invite le ministre Paul Quilès à prendre toutes ses responsabilités : appel à peine voilé à faire intervenir la force contre les piquets de grève et les occupations. Le 13 novembre, sous escorte policière, l'armée déplace les camions jaunes bloquant centres de tri et bureaux de poste.

Dans les secteurs de la santé les luttes sont également importantes cet automne-là. Les personnels hospitaliers, en particulier les infirmières, mènent un mouvement de plusieurs semaines avec leur coordination. Là aussi, la situation est tendue entre la fédération CFDT Santé et certaines équipes militantes qui sont au premier rang de ce mouvement et soutiennent les coordinations.

Le processus de mise au pas et d'exclusion s'accélère dans la CFDT au congrès de Strasbourg en novembre 1988 où Edmond Maire, secrétaire général sortant, fustige les « moutons noirs » qui n'ont plus leur place à la CFDT. Les militant-es sanctionné-es sont déchiré-es, mais aussi révolté-es. Ils et elles se sentent légitimes car la majorité de leurs adhérent-es sont d'accord avec eux. Les discussions sont animées à propos des réponses qu'il convient d'apporter à un tel coup de force. Mais il faut faire vite, pour ne pas laisser détruire un outil syndical et toute cette énergie militante. La décision est prise de poursuivre l'engagement syndical à travers la construction d'un nouvel outil. Dans le secteur de la santé, celui-ci s'appellera CRC Santé Sociaux (Coordonner - Rassembler - Construire) : le sigle CRC était déjà utilisé dans la CFDT ; il est repris pour souligner la continuité de l'outil syndical. Aux PTT, c'est le sigle SUD (Solidaires - Unitaires - Démocratiques) qui est adopté.

Commence alors, pour les uns et les autres, une période marquée par l'euphorie, l'enthousiasme de répondre au coup de force par une nouvelle perspective, mais aussi par la peur de se tromper, les difficultés organisationnelles de toutes sortes... Tout est à faire : trouver des locaux, de l'argent, du temps. Les appartements sont transformés en local syndical, en imprimerie, les nuits sont courtes et les soirées bien occupées... Il y a aussi ce sentiment de liberté, la joie d'être sortis des batailles internes d'appareils, usantes et improductives... Pour SUD PTT, il faut faire vite, car les élections professionnelles ont lieu quelques semaines après, en mars 89 : un local est trouvé dans des « chambres de bonne » dans le XI<sup>e</sup> à Paris... l'aventure commence.

Au début de 1989, les deux organisations SUD PTT et CRC Santé Sociaux, accusées de semer la division syndicale, sont marginales mais non isolées. Elles gardent d'ailleurs des liens avec leurs camarades de la CFDT dans d'autres secteurs professionnels qui n'ont pas été exclus ; un comité de soutien aux exclu-es a d'ailleurs été mis en place par des syndicats CFDT, son siège est celui des Cheminot-es CFDT de la Gare de Lyon qui mettent leurs locaux à disposition de SUD PTT dès sa création. Des réseaux intersyndicaux comme celui constitué autour des revues « Résister » et « Collectif » ou de l'association RESSY (Recherche, Société, Syndicalisme) vont permettre la rencontre, l'échange, et la réflexion de chercheurs et syndicalistes : on y retrouve des CGT « critiques », des opposant-es à la ligne confédérale de la CFDT, des minoritaires de la FEN

responsables de la future FSU et des membres du Groupe des dix.

### **Les syndicats SUD rejoignent le Groupe des dix**

Cette même année 1989, qui voit donc la naissance officielle de SUD aux PTT et de CRC (qui deviendra SUD en 1997) dans la santé, les couleurs du SNUI s'affichent dans toutes les manifestations qui contestent la politique gouvernementale, fut-elle le fait d'un gouvernement de gauche. La grève des agents des finances en 1989 occupe en effet une place particulière parmi les grands mouvements sociaux. Elle dure longtemps, de deux à six mois selon les secteurs, elle est remarquable par son intensité (plus de 50 à 65% de grévistes), par sa féminité (plus de 65% de femmes travaillent aux Impôts), sa forme et ses modes d'action (assemblées générales, grève administrative...). Le SNUI, premier syndicat des Impôts, y joue un rôle prépondérant qui le place à l'avant-garde de l'autonomie combative et qui justifie sa position à l'intérieur du Groupe des dix... Dès lors, l'image trouble et négative de « syndicats jaunes » qui en France accompagne les syndicats autonomes, non confédérés, commence à s'atténuer et dès le 1<sup>er</sup> congrès de SUD PTT (septembre 1989 à La Plaine Saint Denis), le SNUI est invité.

Le Groupe des dix propose à SUD PTT de le rejoindre : celui-ci décide d'entrer comme observateur, puis d'y adhérer en 1992. Cette arrivée pousse le Groupe des dix à entrer plus concrètement dans une véritable démarche interprofessionnelle et à s'engager plus rapidement sur des problèmes de société comme le chômage, l'égalité hommes-femmes, l'antiracisme, les rapports Nord-Sud. Dans le même temps, la création de l'UNSA en 1993 clarifie les positions respectives au sein du Groupe des dix, entre celles et ceux qui défendaient l'exigence de construire un syndicalisme et de transformation sociale, et d'autres uniquement porteurs d'aspirations réformistes. Après le départ de la FAT, de la FMC, et de la FGSOA qui rejoignent une partie de la FEN pour constituer l'UNSA, le Groupe des dix prend des dispositions organisationnelles nouvelles : publication d'un bulletin « 10 Fusion » quatre fois par an, et mise en place d'un petit secrétariat national. La discussion s'ouvre alors sur la nécessité de structurer davantage l'union syndicale et de mettre en place des règles de fonctionnement, pour aboutir à une création statutaire et juridique.

A partir de 1993, les luttes reprennent plus fortement dans le pays : grèves dans la fonction publique, mouvements dans le secteur privé (Alstom, secteur automobile...). Le chômage grandit et on assiste à l'émergence de mouvements associatifs de défense des droits fondamentaux : droit au travail, droit au logement, à la santé, à un revenu décent pour les chômeurs, droit des femmes, droit des sans papiers. En 1994, cinq marches convergent vers Paris à l'appel du mouvement AC ! (Agir ensemble contre le chômage) lancé l'année précédente par un regroupement d'associatifs et de syndicalistes (dont SUD PTT et le SNUI ... et plusieurs syndicats CFDT qui deviendront SUD en 1996). Avec le DAL (Droit au logement) qui initie des actions spectaculaires, comme celle de l'occupation de la rue du Dragon, les « sans logis » réclament la réquisition des logements vides en opposition à une politique immobilière commandée par la spéculation.

L'esprit qui anime ces nouvelles formes d'action est présent dans le mouvement de décembre 1995 contre le plan Juppé sur la Sécurité sociale, mouvement dont l'ampleur (grèves reconductibles très suivies dans plusieurs secteurs professionnels, manifestations de plus en plus nombreuses avec une participation beaucoup plus large que celle des seuls grévistes) souligne la remise en question du fonctionnement de la société, le rejet de toutes les politiques d'austérité, le souci de défendre le service public, et l'espoir d'un réveil social contre le libéralisme et ses abus.

La défense des services publics, qui sont « le bien commun de tous » et des retraites, du système de protection sociale, des statuts des personnels... sont bien sûr des revendications dans lesquelles les syndicats du Groupe des dix se retrouvent, tout autant qu'ils inscrivent, plus largement, leur action dans la remise en cause du libéralisme, de la pensée unique, de la précarisation du salariat... La place prise par les syndicats du Groupe des dix dans ce mouvement social, qui sera qualifié dans la presse de « première grève contre la mondialisation libérale », confirme qu'il y a, à côté des confédérations traditionnelles, place pour un nouveau courant syndical.

Les positions prises par la direction de la CFDT de soutien au gouvernement pendant ce mouvement social accélère le départ de certains opposant-es internes. Cet ensemble de faits a suscité l'éclosion, dans différents secteurs d'activité, de nouveaux syndicats SUD. Si le débat sur la nécessité de construire une nouvelle confédération traverse ces syndicats, il ne s'agit pas de construire une « Confédération SUD », mais au contraire de renforcer la construction du Groupe des dix, avec ses différentes réalités, pour peser sur une recomposition syndicale plus large. Pour SUD PTT, comme pour le Groupe des dix, il s'agit alors d'essayer de renforcer les liens entre les forces syndicales qui, dans la dynamique de novembre-décembre 95, cherchent la convergence avec les différents mouvements sociaux. Il s'agit donc de construire l'outil syndical Groupe des dix, pour en faire un élément moteur dans ce processus. Fin janvier 1996, SUD-Rail est constitué à la SNCF, puis apparaissent SUD Education, SUD Alstom, SUD Métaux, SUD Chimie, SUD Culture, SUD Michelin... Ces syndicats ou fédérations rejoignent le Groupe des dix, au plan national ou au plan local, en fonction de leur implantation.

Ces équipes militantes sont souvent issues de la CFDT : elles ne supportaient plus les positions, le fonctionnement et les accords signés par les dirigeants de celle-ci. On assiste aussi à la création de syndicats SUD par des militant-es issu-es de la CGT, qui veulent retrouver la maîtrise de leur outil syndical.

### **Naissance statutaire du Groupe des dix**

Cette dynamique modifie les équilibres internes du Groupe des dix qui, s'il est apparu comme le seul cadre possible pour la construction d'un syndicalisme rénové, s'en trouve transformé. Les syndicats les plus anciens ne sont plus hégémoniques. Quelques difficultés surgissent, que le Groupe des dix va devoir gérer.

Plusieurs syndicats SUD apparaissent dans des secteurs où existaient déjà des organisations membres du Groupe des dix : SUD Douanes et le SNUDDI, SUD Impôts et le SNUI, SUD Trésor et le SPASET, SUD Aérien et le SNMSAC. Les situations de concurrence qui en résultent nourrissent des ressentiments, et portent atteinte au profil unitaire du groupe des dix. Il faut trouver des réponses consensuelles à cette nouvelle situation. La solution adoptée est organisationnelle. Les syndicats « concurrents » sont invités à se rencontrer, à se rapprocher, avec l'objectif de créer une nouvelle structure unifiée adhérente à l'Union Syndicale ; en cas de non-fusion, primat est accordé à l'organisation syndicale la plus ancienne.

De plus, l'usage commun d'un même sigle n'est pas en lui-même garant d'homogénéité. SUD PTT est assurément satisfait de l'édification des syndicats SUD ; mais tous les syndicats SUD qui se constituent ne sont pas identiques dans leur positionnement. Par ailleurs, la prolifération des syndicats SUD fait craindre à certains une instrumentalisation du Groupe des dix par ces organisations qui représentent huit des dix-sept organisations membres au niveau national en

1998. Mais les règles de fonctionnement adoptées finissent par apaiser les inquiétudes, et la dynamique liée à l'arrivée de ces nouvelles forces, issues notamment du privé, l'emporte sur les craintes. Le 15 janvier 1998 se tient le congrès national fondateur de l'Union syndicale Groupe des dix. Ce congrès affiche sa volonté de mettre en œuvre une force interprofessionnelle qui entend compter dans les mobilisations à venir et vise à se développer dans de nouveaux secteurs professionnels et à se construire localement.

Les années qui suivent sont contemporaines d'un gouvernement de « gauche plurielle » dont le premier effet a été d'accélérer l'acceptation des évolutions actuelles du système économique international. Même si l'adoption des lois Aubry sur la RTT (dont les conditions de mise en œuvre aboutissent à de nombreuses grèves), la mise en place de la Couverture maladie universelle (CMU), l'instauration d'une prime pour l'emploi (PPE) ont pu faire croire que la collectivité se souciait des plus démunis et du problème de l'emploi, la privatisation des services publics n'a pas été interrompue, la protection sociale est toujours menacée, la précarité est devenue « ordinaire », les plans de licenciement succèdent aux plans de licenciements, le pouvoir d'achat d'une grande partie de la population se détériore. Dans le même temps, les « directives européennes », et au-delà les décisions de l'Organisation Mondiale du Commerce, semblent « faire la loi ».

C'est donc dans un contexte difficile que l'Union syndicale Groupe des dix grandit. Celle-ci est partie prenante des Marches européennes contre le chômage et les exclusions, de la Marche mondiale des femmes, des Forums sociaux mondiaux et continentaux, des manifestations lors des sommets européens, lors des réunions des Chefs d'Etat (« G7 » puis « G8 »), de l'OMC... Au travers des luttes qu'il a pu ou dû mener, le Groupe des dix a vu s'affirmer son projet. Il a soutenu les initiatives et les actions lancées par la Confédération Paysanne et a été à l'origine de la mise en place du comité de soutien aux militant·es victimes de la répression. Le Groupe des dix est largement présent à Millau le 1<sup>er</sup> juillet 2000 et à Montpellier le 16 février 2001, lors des grands rassemblements organisés en soutien aux militants de la Confédération Paysanne poursuivis en justice. De la même façon, au nom de la défense des droits fondamentaux, et de la nécessaire remise en cause de l'actuelle répartition des richesses, le Groupe des dix est très engagé dans les luttes menées par les associations comme Droits Devant, AC !, DAL...

La lutte contre la mondialisation libérale, contre la marchandisation des activités humaines et l'investissement du Groupe des dix dans le mouvement altermondialiste sont également une composante essentielle de son activité interprofessionnelle. Dans ce cadre, l'Union syndicale se bat pour une mondialisation au service des êtres humains, qui garantisse et élargisse leurs droits économiques, sociaux, culturels, écologiques et politiques.

Dans cette même logique, le souci de construire un rapport de force anticapitaliste et une orientation visant la transformation sociale ont rendu incontournable à ses yeux la création de lieux de réflexion et d'éducation populaire : en 1998, le Groupe des dix a participé au lancement de la fondation Copernic, qui vise à « remettre à l'endroit tout ce que le libéralisme fait fonctionner à l'envers » et du mouvement ATTAC (Association pour la taxation des transactions financières et l'aide aux citoyens) dont on sait l'importance. Depuis lors, l'Union syndicale reste attachée à ce qu'ATTAC, association d'éducation populaire, tournée vers l'action, intervenant sur de multiples terrains, demeure une association pluraliste qui soit un lieu de rencontre entre des individus et des mouvements d'origine et d'orientation politique diverses ayant choisi de réfléchir et d'agir ensemble contre la mondialisation libérale.

On voit donc que le champ d'intervention du Groupe des dix s'est considérablement élargi au fil des années, en lien avec tous les dégâts sociaux et humains provoqués par les politiques libérales.

### **Une Union syndicale qui se construit dans les luttes**

Lors des vagues de licenciements du printemps 2001 (Lu-Danone, Marks et Spencer, AOM Air Liberté...) le Groupe des dix a été le premier à soutenir les intersyndicales des entreprises en lutte ; mais il a pu mesurer en cette occasion ses faiblesses. Sur le plan interprofessionnel, son poids collectif encore insuffisant l'a souvent amené à faire le constat de son incapacité à initier seul une action. La recherche de l'unité est manifestement indispensable à l'efficacité... mais comment faire lorsque les autres organisations ne veulent pas agir ? Cette question est devenue une préoccupation permanente du Groupe des dix et de ses structures membres.

Lors du second congrès national, en octobre 2001 à Créteil, est adopté un identifiant commun à toutes les organisations qui composent le Groupe des dix : il s'agit de "Solidaires". Dans plusieurs entreprises ou administrations, les syndicats du Groupe des dix Solidaires sont parmi les plus représentatifs. Toutefois il faut souligner que renforcement et élargissement restent profondément entravés par les règles de représentativité syndicale dans le secteur privé comme dans le secteur public. Des équipes militantes ont été dissuadées de créer un nouveau syndicat ou, à la suite de procès ou de difficultés multiples, contraintes d'abandonner.

Sur le plan interprofessionnel, le poids collectif encore insuffisant de l'Union syndicale G10 Solidaires limite ses capacités d'action. Le conflit sur les retraites en 2003 est à ce titre exemplaire, même s'il a surtout concerné le seul secteur public. En cette occasion, l'Union syndicale G10 Solidaires s'est rapidement unifiée à la fois sur le contenu revendicatif de la bataille sur les retraites et sur la stratégie à mettre en œuvre. Elle a clairement vu que cette question serait l'objet d'un affrontement majeur avec le gouvernement et qu'il fallait s'y préparer, la hauteur des enjeux nécessitant de se situer dans la perspective de construction d'une grève générale reconductible. Sur le plan revendicatif, l'Union syndicale a publié un matériel important, notamment quinze fiches thématiques analysant l'ensemble des problèmes et répondant à l'argumentation du gouvernement. Malgré une certaine hétérogénéité suivant les régions et suivant les secteurs, la présence du G10 Solidaires au niveau local a été importante et celui-ci a pu, dans certaines villes, être intégré aux intersyndicales. Ceci n'a pas été le cas au niveau du cadre unitaire national (intersyndicale Fonction publique), la CGT s'y opposant et d'autres organisations syndicales (FSU, UNSA), bien que se déclarant favorables à cette participation, refusant de peser sur la CGT contre ce blocage. Dès lors, la visibilité du G10 Solidaires a été faible durant cette lutte, en particulier dans la presse nationale, dans la mesure où ce sont les prises de position de cette intersyndicale à quatre qui donnaient la tonalité des appels nationaux.

Le G10 Solidaires n'a donc pas été en capacité de peser réellement sur le cours du mouvement alors que son implantation était incomparablement plus importante qu'en 1995. Exclu du champ syndical institutionnel, le G10 Solidaires n'a pas réussi par ses propres forces à en bousculer les orientations. Il n'a pu faire autrement que de s'inscrire globalement dans les journées de temps forts décidées par l'intersyndicale nationale, même s'il a essayé d'articuler ces appels avec sa proposition que ces temps forts puissent, dans la perspective de construction d'un mouvement de grève générale, à la fois permettre un élargissement du mouvement et servir d'appui pour démarrer la grève reconductible dans les secteurs qui n'étaient pas encore en lutte. Si le conflit sur les retraites de 2003 ne verra pas un nouvel afflux massif de sorties CFDT vers le G10

Solidaires, certaines fédérations (SUD-Rail, SUD Santé Sociaux...) accueilleront de fortes équipes et le Spasmet, syndicat majoritaire à la météorologie nationale, fera le choix de demander son adhésion au G10 Solidaires.

### **Solidaires aujourd'hui**

La défaite du mouvement syndical sur les retraites, malgré des mobilisations historiques, marquera lourdement les luttes sociales qui vont suivre, notamment les mobilisations de 2004 à l'occasion de la réforme de l'assurance maladie qui resteront faibles et limitées aux réseaux militants. Une nouvelle fois écarté de l'intersyndicale nationale, le G10 Solidaires essaiera d'articuler les analyses de fond et la préparation de la mobilisation. D'où notamment son fort investissement dans l'initiative impulsée par ATTAC d'« Etats généraux de la santé » qui permettront, à travers un cadre large (syndicats de salariés et de professions médicales, associations citoyennes et de malades...), de tenir de très nombreuses réunions à travers la France. Mais, malgré ce travail d'information et de débats citoyens, il sera extrêmement difficile de déboucher sur des actions fortes de grève et la loi sera votée sans l'opposition d'une réelle mobilisation.

Cette même année 2004, le G10 Solidaires abandonne, lors de son 3<sup>e</sup> congrès de Bobigny, son identifiant historique « G 10 » pour devenir « l'Union syndicale Solidaires ». Ce congrès sera l'occasion de confirmer et de consolider ses règles de fonctionnement et de donner une place politique plus importante aux Solidaires locaux qui n'ont cessé de se créer ces dernières années dans la quasi totalité des départements (Cf. Chapitre « Notre mode d'organisation et de fonctionnement »).

En 2005, l'Union syndicale Solidaires se prononce contre le projet de traité constitutionnel européen et s'engage très fortement dans la campagne unitaire pour le rejet de cette constitution. C'est au nom de l'Europe, mais d'une Europe au service de ses habitants et non des multinationales, que l'Union syndicale Solidaires mènera ce combat. Pour l'Union syndicale Solidaires et ses partenaires, ce texte consacre les principes du libéralisme économique en faisant de la « concurrence libre et non faussée » la valeur suprême de l'Union européenne. De plus, il intègre la totalité des politiques néolibérales menées actuellement en Europe. Que ce soit sur les services publics, la politique monétaire, les politiques sectorielles, les orientations en matière d'emploi et de protection sociale, c'est toujours la logique du marché qui l'emporte sur toute autre considération. Cette campagne unitaire sera exemplaire et contribuera à la victoire du non lors du référendum du 29 mai.

L'année 2006 sera marquée par le conflit lié au CPE, où l'Union syndicale Solidaires sera très fortement impliquée à double titre : d'une part via SUD Etudiant, syndicat membre de l'Union syndicale, d'autre part du fait que pour la première fois elle sera partie prenante d'un cadre intersyndical unitaire au niveau national. Au-delà des positions et initiatives prises dans ce cadre unitaire, l'Union syndicale tentera de garder au long du conflit un profil qui pointera la nécessité d'une grève générale reconductible et la nécessité d'un retrait global de la Loi sur l'égalité des chances.

En mai 2007, Sarkozy est élu à la Présidence de la République ; dès l'été, il marque sa volonté d'en découdre avec le mouvement syndical en s'attaquant au droit de grève dans les transports. L'étape suivante sera la grève reconductible contre la remise en cause des droits liés aux régimes spéciaux de retraite. A la SNCF, à la RATP, à l'Opéra de Paris, et dans une moindre mesure à



EDF/GDF, les syndicats SUD jouent un rôle primordial dans la lutte.

Le quatrième congrès de l'Union syndicale Solidaires, en juin 2008, témoigne que celle-ci continue son développement. L'attribution, après plusieurs recours auprès du Conseil d'Etat, d'un siège au Conseil supérieur de la Fonction publique d'Etat, a enfin permis à Solidaires d'obtenir la représentativité que lui refusait depuis des années le gouvernement malgré les résultats électoraux obtenus par ses organisations membres dans les différents secteurs relevant de la fonction publique d'Etat. Fin 2009, il en sera de même, et après une bataille juridique semblable, pour le Conseil Economique Social et Environnemental.

La loi d'août 2008 sur la représentativité syndicale provoque des changements fondamentaux pour les droits syndicaux, à commencer par les conditions d'implantation d'une nouvelle section syndicale. Tout en analysant et dénonçant de suite les dangers des nouvelles dispositions quant à l'autonomie des structures de base (dangers confirmés par ce qui s'est passé ultérieurement au sein de plusieurs confédérations), l'Union syndicale Solidaires se saisit aussi des possibilités nouvelles pour amplifier le développement. C'est ainsi que de nouveaux syndicats Solidaires voient le jour dans les assurances, l'intérim, le secteur associatif, la prévention et la sécurité, l'hôtellerie et la restauration, le commerce, etc. Pour beaucoup, cela se fait à partir d'équipes rompant avec la CGT, quelque fois encore CFDT, voire CFTC, ... et aussi, fort heureusement, par des jeunes salarié-es jusque là non syndiqué-es.

Les mouvements interprofessionnels de 2009 et 2010, ou la votation citoyenne sur La Poste, permettent à l'Union syndicale Solidaires d'acquérir une place plus importante encore dans le paysage syndical national. Traduisant le développement constaté dans plusieurs branches professionnelles, notamment du secteur privé, Solidaires est très présent dans les manifestations qui se succèdent dans la période. Les organisations membres relaient dans leur champ d'activité la stratégie commune : « un affrontement central avec le Pouvoir est indispensable pour le faire reculer ». En septembre/octobre 2010, lors du mouvement sur les retraites, la grève reconductible est une réalité dans plusieurs secteurs, mais il n'est pas possible de la transformer en grève générale interprofessionnelle, malgré les efforts des équipes Solidaires et de certains collectifs CGT. A partir de 2009, l'Union syndicale Solidaires participe aux rencontres intersyndicales nationales ; toujours dans un rapport dialectique, il s'agit d'articuler recherche de l'unité, propositions offensives, analyse des réalités du moment, ce qui amène Solidaires parfois à s'inscrire dans les appels intersyndicaux, parfois à refuser de signer les communiqués communs lorsqu'ils affaiblissent la mobilisation. Tout ceci fera d'ailleurs l'objet de débats approfondis dans les organisations et dans les Bureaux et Comités nationaux, qui aboutissent à un texte public présentant les enseignements que Solidaires tire de cette période revendicative. Démarche que ne feront pas les autres organisations syndicales...

En cette année 2012, année d'élections présidentielle et législative, Solidaires diffuse dès janvier une plaquette intitulée « les vrais enjeux », qui synthétise nos analyses et revendications sur les grands dossiers (emploi, salaires, écologie, santé, logement, immigration, etc.) et montre le bilan social désastreux de l'ère Sarkozy. En février, Solidaires propose aux autres organisations syndicales d'organiser une manifestation nationale avant fin mars, afin que le mouvement syndical réaffirme sa présence, ses priorités, son autonomie, dans la période électorale. Ceci se concrétisera par la manifestation du 24 mars, première initiative nationale de ce type organisée par l'Union syndicale Solidaires. Seules des associations de chômeurs/ses et de sans-papier-es répondent positivement. L'éditorial du journal national Solidaires d'avril s'ouvre sur un résumé de l'enjeu de cette manifestation : « *Agir nationalement face aux urgences sociales, permettre*

*une convergence des boîtes en lutte, réaffirmer le rôle de l'action syndicale y compris en période électorale, être force de proposition dans le cadre intersyndical mais sans être paralysé par l'inertie des autres organisations syndicales ... telles étaient les motivations de la manifestation nationale du samedi 24 mars, organisée par notre Union syndicale Solidaires ». Au lendemain des élections présidentielles et législatives, Solidaires confirme son positionnement : « Après les élections, l'existence de classes sociales aux intérêts opposés, reste une réalité. Soyons offensifs, nous avons toute légitimité à défendre nos revendications. Nous ne sommes responsables ni de la crise qu'ils ont provoquée, ni de la dette qu'ils ont créée ! Depuis des années, les gouvernements privatisent les profits et de socialisent les pertes. Si on changeait la donne, en faisant de la satisfaction des besoins collectifs la priorité commune ? Le changement » ce ne sera pas maintenant, si nous n'agissons pas ! Mettons à jour nos cahiers revendicatifs en impliquant le maximum de salarié-es, organisons des actions qui permettent de gagner localement, unifions les revendications pour mieux les défendre nationalement, ... Recréons un espoir collectif, redonnons des perspectives communes aux salarié-es, aux chômeurs/ses, aux retraité-es, aux jeunes ! Nous avons des propositions, nous avons un outil collectif pour favoriser leur mise en œuvre, mais tout cela demeure inconnu d'une grande partie de la population. Il est indispensable que chaque section syndicale, chaque syndicat, chaque fédération, participe à notre développement interprofessionnel : ce n'est pas une question de principe, c'est une urgence ! »*